



*Service régional et départemental
de la communication interministérielle*

Rouen, le vendredi 15 février 2019

Sécurité publique

Communication dans la perspective de prochaines manifestations

Compte-tenu des incitations à manifester sur les réseaux sociaux et des épisodes de violence et d'exactions commises à Rouen lors des derniers rassemblements, les riverains et les commerçants sont à nouveau invités à prendre des mesures de précaution particulières pour la journée de samedi 16 février, notamment à Rouen et au Havre.

Pour des raisons de sécurité publique, il est vivement conseillé de remiser poubelles, pancartes, encombrants, vélos et tout objets ou matériaux susceptibles d'être endommagés ou utilisés à des fins d'agressions ou de destructions (projectiles, incendiaires ou armes).

En raison, des dégradations constatées ces derniers samedis, les habitants du centre-ville de Rouen sont formellement appelés à ne laisser aucune poubelle, même vide, sur la voie publique, après la dernière tournée de ramassage des ordures de samedi matin.

Comme ce fut le cas lors des samedis précédents, Fabienne Buccio, préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime a pris **deux arrêtés**, valant du vendredi 15 février 2019 (18h00) au dimanche 17 février 2019 (soir) :

- La vente et l'utilisation de pétards et feux d'artifices dits de divertissement, sont interdites sur tout le département
- La vente et l'utilisation de bouteilles ou bidons contenant des produits chimiques, inflammables ou explosifs, sous la forme liquide, solide ou gazeuse (essence, acide chlorhydrique, acide sulfurique, soude, chlorate de soude, alcools à brûler et solvants) et la vente de carburant aux usagers sous forme conditionnée (jerricans, bidons, etc.) sont interdites sur tout le département.

SRDCI

tél. 02 32 76 50 14

7, place de la Madeleine – 76036 ROUEN Cedex

www.seine-maritime.ouv.fr et www.normandie.ouv.fr . Twitter : @prefet766 **courriel** : pref-communication@seine-maritime.ouv.fr